



Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Police de l'eau et
Risques
unité Biodiversité, Chasse, Pêche

Affaire suivie par : Ghislaine NIGEN

Fonction Chargée Natura 2000

① 05.55.21.82.94
② 05.55.21.83.45

ghislaine.nigen@correze.gouv.fr

Tulle, le 28 janvier 2016

Compte-rendu de la réunion du 14
janvier 2016 du Comité de pilotage du
site Natura 2000 ZPS des Gorges de la
Dordogne

| | |
|---|--|
| <p>Participants :</p> <p><u>Sous la présidence de M. le sous-préfet d'Ussel</u>, représenté par Mme Masson, secrétaire générale.</p> <p>Mme Nigen de la DDT 19 Mme Boursange de la LPO Auvergne Mme De Pieri de LPO Auvergne M. Virondeau de la SEPOL M. Vialleix, maire de Lanobre M.Guerin, communauté de communes de Ventadour M. Lalo, DDT 15 Mme Jamin, maire de Confolent Port Dieu M. Denoual, Conservatoire du Littoral M. Rochas, ONF M. Montagnon, ONF 15 M. Mallet, ONCFS 19 CRPF Auvergne M. Mas, EDF Tulle Mme Gout, CPIE 19 Messieurs Decaux et Vitorino, Shem M. Goigouy, maire de Bagnols (63) M. Guillaume, maire de Soursac M. Alphonson, représentant la Fédération des chasseurs 19 et la commune de Sarroux</p> | |
|---|--|

Excusés :

M. le sous-préfet d'Ussel, la Dreal Limousin, M. le maire de Mauriac, M. le maire de St Bonnet les Tours de Merle, Mme le maire de St Geniez ô merle, M. le maire de Sexcles, M. le président de la communauté de communes de Ventadour, le syndicat des sylviculteurs du Puy de Dôme, AER environnement et territoire (63), RTE CM Toulouse, M. le président du conseil départemental du Cantal, M. le directeur général du comité régional de développement touristique d'Auvergne, M. le président de Sancy Artense et M. le président de la fédération des chasseurs du Puy de Dôme.

Mme Masson excuse le sous-préfet d'Ussel et accueille les participants en les remerciant de leur présence.

Mme Nigen propose un rapide tour de table de l'assemblée d'autant plus que le dernier copil remonte à 3 ans (5/12/2013).

L'ordre du jour est rappelé.

La présence nouvelle au comité de pilotage de la société Société hydro-électrique du Midi (SHEM) est signalée et la DDT est satisfaite de cette initiative.

Mme Nigen fait part de la dernière actualité à savoir la mise en place de la nouvelle programmation du FEADER sachant qu'aujourd'hui c'est le conseil régional du Limousin qui devient la nouvelle autorité de gestion.

Quelques dates importantes sont précisées dans l'aboutissement de cette nouvelle programmation européenne :

- 30/06/15 : approbation du cadre national par la communauté européenne (CE) ;
- 24/11/15 : validation du PDRR (plan de développement régional) par la CE ;
- désignation du conseil régional du Limousin comme autorité de gestion ;
- les directions départementales des territoires restent les services instructeurs des opérations sur Natura 2000 ;
- automne 2015 : validation des formulaires types de demandes de subvention ;
- 31/12/15 : signature de la convention tripartite ASP-Etat-conseil régional du Limousin ;
- 2ème semestre 2016 : possibilité de déposer à nouveau des contrats de travaux. C'est plutôt une bonne nouvelle dans la mesure où ces financements ont été gelés pendant 3 ans.

M. Lalo confirme cette nouvelle organisation également sur la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État se doit de proposer tous les trois ans la gouvernance du site. Un courrier a donc été adressé aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent si elles le souhaitaient se proposer pour piloter le site Natura 2000.

Dans la mesure où aucune candidature n'a été déposée, il est acté par les membres présents que l'État garde la gouvernance de ce site.

La parole est ensuite donnée à la LPO et à la SEPOL qui ont mené annuellement leur travail d'animation et de vulgarisation en vue de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

M. Virondeau présente les différentes espèces et leur écologie. Cette présentation est déclinée suivant les différents milieux.

Plusieurs familles de rapaces sont détaillées sans oublier les pics et quelques autres espèces.

Mme Boursange rappelle les objectifs du site :

Objectifs de développement durable :

- 1- intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole ;
- 2- accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- 3- maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines ;
- 4- intégrer les besoins écologiques de l'avifaune dans l'aménagement des territoires.

Objectifs de développement durable transversaux :

- A - porter à connaissance les informations du site N2000 aux usagers ;
- B - valoriser le patrimoine naturel souvent méconnu et porter à connaissance les pratiques respectueuses de ce patrimoine ;
- C - améliorer les connaissances du site ;
- D - suivre, évaluer le déroulement du Docob ;
- E - veiller à une bonne conduite des actions du Docob.

Le CNPF demande quel est l'état des populations d'oiseaux. M. Virondeau explique que cela dépend des espèces et présente quelques exemples. Certaines espèces menacées semblent stables à l'intérieur de la ZPS : aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, etc. Pour d'autres, la situation est mal connue (cas des pics par exemple). Le milan royal est stable depuis quelques années dans la ZPS, mais l'espèce a connu un déclin à l'échelle des régions Auvergne et Limousin au cours des dernières décennies. L'originalité des Gorges de la Dordogne est d'être un refuge pour des espèces rares en dehors de ce territoire, où les menaces liées aux activités humaines sont nombreuses. Le rôle de la ZPS est donc crucial pour les populations régionales de ces espèces.

Diaporama consultable sur le site internet : gorgesdeladordogne.n200.fr

M. Montagnon s'interroge sur l'abandon d'un nid : celui-ci peut-il être réoccupé ? M. Virondeau précise que cela dépend de l'espèce. Les plus grandes, qui sont souvent les plus rares sur le plan numérique, sont généralement fidèles à un même nid pendant plusieurs années (cas du Circaète).

Mme Boursange dresse le bilan des actions et notamment les contrats réalisés ou potentiels et qui pourront être déposés dès que les financements seront ouverts.

Les types de contrats :

- contrats forestiers (bois sénescents) : 2 dans le Cantal, 1 en Corrèze, 1 dans le Puy de Dôme ;
- contrat de création d'une mare dans le Cantal ;
- mise en place des nouvelles mesures agro-environnementales climatiques : celles-ci doivent répondre aux enjeux biodiversité, eau, séquestration du carbone et zones humides ;
- autre projet pilote en Corrèze : la création d'une aire de nourrissage pour les milans royaux (commune de St Bonnet les Tours de Merle).

La LPO précise qu'en Auvergne, 7 placettes d'équarrissage ont été mises en place et qu'elles ne posent pas de problème dans leur fonctionnement.

Un point est fait sur les chartes :

Corrèze : 88 ha Cantal : 702 ha Puy de Dôme : 66 ha

L'exonération fiscale sur les propriétés non bâties reste d'actualité au moins pour 2016.

Sur l'animation foncière : il est donné la priorité aux secteurs où la nidification des rapaces les plus menacés est avérée.

Le conservatoire du littoral s'est porté acquéreur sur la commune de Singles (63) et une transaction est en cours sur la commune d'Avèze (63). Le CEN Limousin a acquis 46,92 ha supplémentaires dans la ZPS depuis la mise en place de l'animation (2012-2015).

Sur la réglementation des évaluations des incidences N2000, les demandes sont diverses et concernent souvent des défrichements, des manifestations sportives, des projets liés à l'énergie ou au tourisme.

La DDT rappelle l'existence d'un portail internet sur le site de la préfecture permettant aux porteurs de projets d'être guidés dans ce nouveau dispositif réglementaire lié aux sites Natura 2000.

Les animateurs accompagnent et restent des référents techniques.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences, la LPO Auvergne et la SEPOL ont mis en place des cartes de sensibilité au sein de la zone Natura 2000, selon trois niveaux. Ces niveaux sont définis uniquement en fonction de l'enjeu de conservation le plus fort : la sensibilité au dérangement des espèces les plus rares. Ceci permet une cartographie simple, et répond de façon pertinente au régime d'évaluation des incidences.

M. Rochas (ONF Cantal) soulève la contradiction entre les enjeux rapaces qui sont considérés comme très élevés dans les forêts de pente, alors qu'il y a de gros problèmes pour ces espèces dans les zones agricoles, avec la bromadiolone.

Il est alors expliqué que ces enjeux ne concernent pas les espèces de la même façon. Les zones agricoles sont des lieux d'alimentation alors que les zones forestières pentues sont utilisées pour la reproduction et l'élevage des jeunes. Les forêts des gorges sont un refuge exceptionnel pour de nombreuses espèces visées par Natura 2000 ; les rapaces notamment y trouvent une quiétude bien supérieure à celle du reste du territoire. A l'inverse, les zones agricoles de la ZPS ne présentent pas la même originalité. Leur intérêt écologique n'est guère supérieur aux zones agricoles situées hors de la ZPS, également fréquentées par les mêmes espèces lors des phases d'alimentation (certains rapaces sont capables d'aller chercher leurs sources de nourriture à plusieurs dizaines de kilomètres). Quant à la bromadiolone, son usage n'est pas soumis aux évaluations d'incidences. C'est une menace globale pour laquelle il est délicat de produire une cartographie, tout traitement au sein de la ZPS étant susceptible d'être impactant. Enfin, ce problème concerne une espèce en particulier : le Milan royal.

Sur le volet suivis scientifiques et techniques, plusieurs travaux ont été menés sur l'aigle botté et d'autres espèces comme :

- le suivi des installations électriques (sur la partie du Puy-de-Dôme du site) ;
- l'acquisition des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites afin le cas échéant de faire évoluer les pratiques vers un plus grand respect de l'environnement.

Des données naturalistes sont également collectées en dehors de ces études via les bénévoles, qui saisissent leurs observations sur des sites spécialisés (<http://www.faune-auvergne.org> et <http://www.wnat.fr>).

Sur le volet communication et sensibilisation :

- actualisation régulière du site internet Gorges de la Dordogne (3000 visites et chaque année le nombre de visiteurs augmente) ;
- bulletins d'informations ;
- sorties de vulgarisation sur la valorisation des bois de haies ;
- sorties d'observations des espèces (notamment avec les étudiants de

Neuvic) ;

- formations sur les méthodes alternatives de lutte contre le campagnol terrestre ;
- groupes de réflexions avec d'autres partenaires : comment relayer au mieux les enjeux majeurs de ce patrimoine naturel remarquable.

Perspectives pour 2016 :

- 1^{ère} vidéo est en cours de finalisation à destination des usagers ;
- poursuivre les actions et les prioriser ;
- création de supports de communication comme des posters, des plaquettes, un set de table..... ;
- établir un lien avec la Dordogne aval.

Les participants sont remerciés pour leur attention et la réunion se lève à 12h00.

Le sous-préfet d'Ussel



Patrick Bernié